

FORUM SUR LES TEXTES REGISSANT LA GESTION DECENTRALISEE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Compte-rendu

Nioro du Rip, le 27 juin 2006

(Communautés Rurales de Wack Ngouna, Nguinthe Kaye, Keur Madiabel, Ndrané Escale et Keur Maba Diakhou)

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

APS	Atelier de Planification Stratégique
ASC	Association Sportive et Culturelle
CRDI	Centre de Recherche pour le Développement International
CSE	Centre de Suivi Ecologique
GL-GDRN	Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles
GPF	Groupement de Promotion Féminine
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTT	Groupe de Travail Technique
La CR	La Communauté Rurale
OCB	Organisation Communautaire de Base
PCR	Président de Communauté Rurale

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	6
I. STATUT DU CONSEIL RURAL	10
II. LE PROCESSUS DE LA DECENTRALISATION	11
III. COMPETENCES TRANSFEREES	14
IV. ESPACES FORESTIERS	17
V. SESSION D’EVALUATION.....	20
ANNEXES	23

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Zone d'intervention	6
Figure 2 : CR cibles dans le département de Dagana	7
Figure 3 : CR cibles dans le département de Nioro du Rip	7
Figure 4 : "Scène 1"	10
Figure 5 : "Scène 2 "	10
Figure 6 : le recueil des textes de la décentralisation	11
Figure 7 : Discussions en atelier sur le processus de la décentralisation.....	12
Figure 8 : Processus de la décentralisation	13
Figure 9 : Présentation du travail d'un atelier par une participante.....	15
Figure 10 : Arbre à compétences	15
Figure 11 : Répartition des espaces forestiers	19
Figure 12 : Le représentant du groupe 4 recevant la récompense.....	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Réponses des différents ateliers à la question focale	10
Tableau 2 : Les 9 compétences transférées	16

INTRODUCTION

Le Projet Gouvernance Locale et Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles vise à renforcer les capacités des élus locaux à prendre en charge les compétences transférées en matière d'Environnement et de Gestion des Ressources Naturelles.

Pour atteindre cet objectif, la stratégie adoptée par le Projet repose sur l'appui à des initiatives locales et l'assistance technique basée sur la demande exprimée par les acteurs locaux.

L'assistance que le Projet apporte aux collectivités locales couvre les domaines suivants :

- l'identification et la création des conditions d'un dialogue constructif entre les décideurs locaux et les membres des communautés locales ;
- la mise à la disposition des décideurs locaux et des membres des communautés d'outils appropriés d'aide à la prise de décision ;
- le renforcement des capacités des membres des communautés à prendre des initiatives, à exprimer leurs préoccupations et à se faire entendre des décideurs.

L'assistance du Projet est destinée aux communautés rurales, aux organes de ces collectivités (Conseils et Administration), mais aussi aux organisations communautaires de base.

Le Projet couvre les départements de Nioro du Rip (région de Kaolack) et Dagana (région de Saint-Louis) (figure 1).

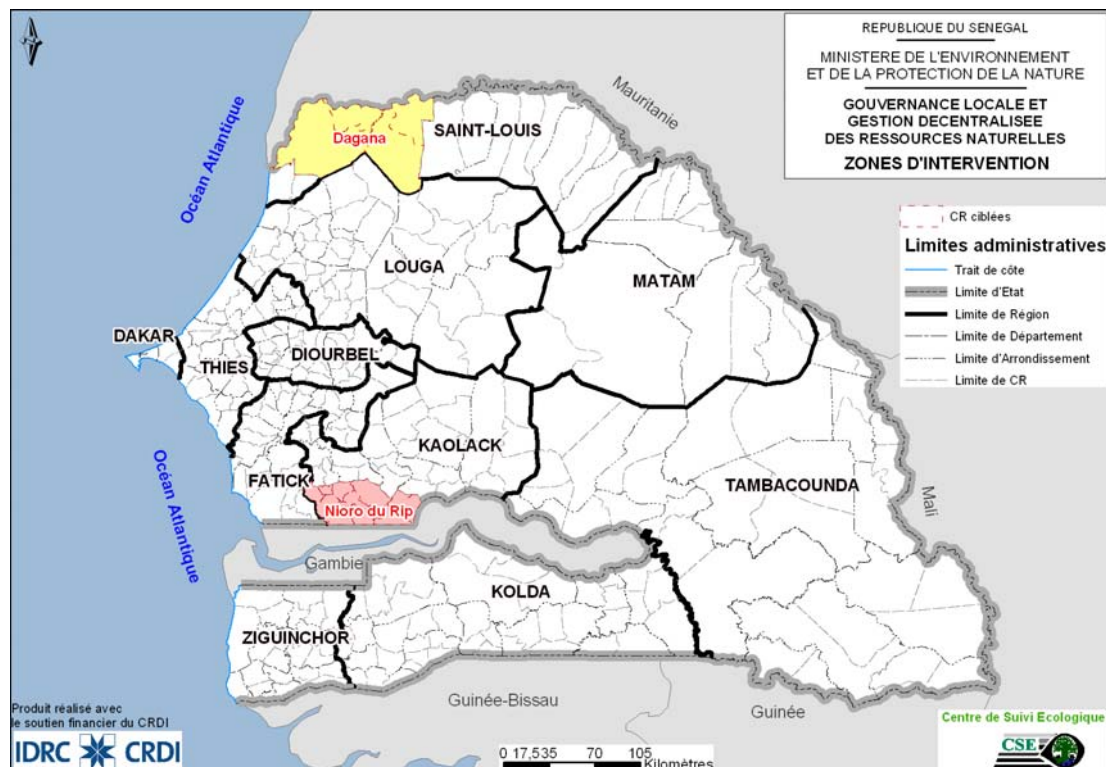


Figure 1 : Zone d'intervention

Dans le département de Dagana, toutes les 4 communautés rurales (CR) ont été retenues (figure 2).

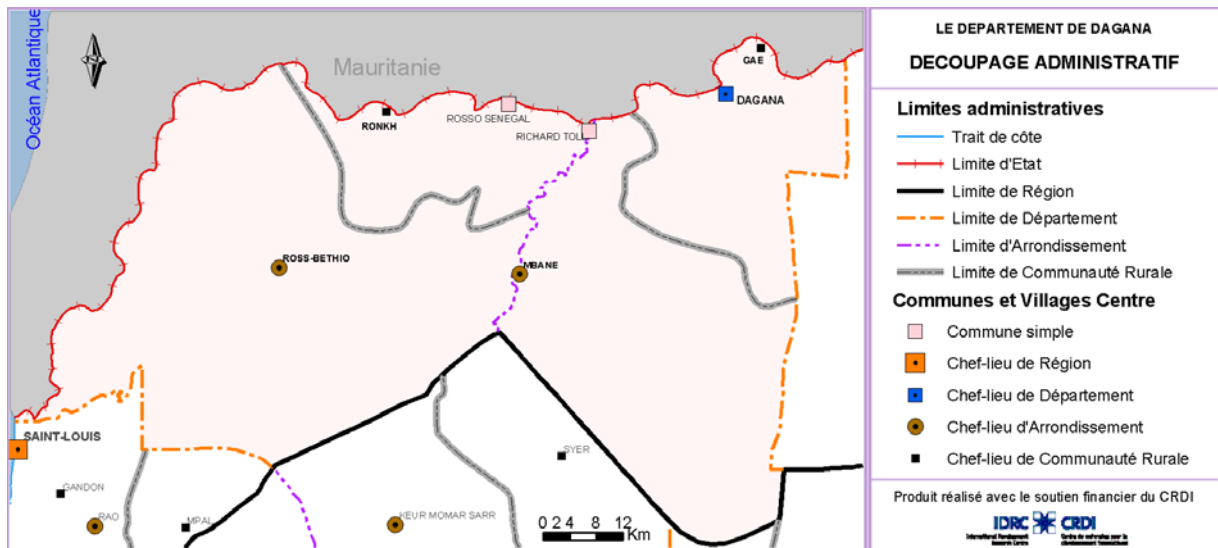


Figure 2 : CR cibles dans le département de Dagana

Dans le département de Nioro du Rip, toutes les 11 communautés rurales (CR) ont été retenues (figure 3).



Figure 3 : CR cibles dans le département de Nioro du Rip

La première activité réalisée dans chacune de ces collectivités locales a consisté en l'organisation d'un atelier appelé «Atelier de Planification Stratégique» (APS) dans la période allant du 22 mai au 18 juin 2005.

Ces ateliers qui ont regroupé les représentants des différents acteurs de la CR (Conseil Rural, organisations communautaires de base, administration territoriale, services techniques) et de tous les partenaires avaient pour objectif de dégager un consensus sur les besoins en assistance technique et en formation des collectivités sur la base des actions clefs identifiées et retenues par les participants eux-mêmes. Ensuite, les participants à ces ateliers ont procédé à la priorisation des axes stratégiques.

Après analyse, les résultats de ces APS ont été restitués aux groupes techniques de travail (GTT) qui ont été mis en place au niveau de chaque communauté rurale. Avec l'appui des services techniques et administratifs, ces derniers ont affiné les résultats de l'APS et procédé à

une planification opérationnelle de la mise en œuvre des activités de l'axe stratégique prioritaire.

Dans les communautés rurales de Keur Maba Diakhou et de Ndrané Escalé, la sensibilisation des populations est apparue comme axe stratégique prioritaire. Parmi les besoins en renforcement de capacités exprimés dans cet axe, figurait *la formation des élus locaux et des OCB sur les textes régissant la Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles*, objet du présent forum.

L'engouement et l'intérêt suscités par les sessions organisées à Ronkh et à Gaé ont amené l'équipe du projet à convier toutes les communautés rurales du département de Nioko. La deuxième session a vu la participation de 5 communautés rurales : Wack Ngouna, Ndrané Escalé, Keur Maba Diakhou, Keur Madiabel, Guinthe Kaye.

Une telle formation a pour but de rendre les acteurs locaux mieux outillés pour la réalisation de l'une des activités clefs, à savoir la vulgarisation des textes relatifs à la décentralisation et à la gestion des ressources naturelles. Une bonne compréhension et surtout une bonne maîtrise des dispositions législatives et réglementaires sont nécessaires pour satisfaire les exigences de *bonne gouvernance*.

La formation s'est faite sous la forme d'un *forum* organisé le 27 juin 2006 à Nioko du Rip. La démarche adoptée pour ce forum repose sur les Méthodes Avancées de Participation, approche basée sur des techniques mettant en œuvre des outils pratiques permettant d'obtenir pendant les sessions de groupe une participation à la fois très forte, productive, générale et significative des différents participants. En effet, une participation structurée favorise un degré d'engagement plus élevé, une capacité accrue à partager les expériences et une appropriation des décisions arrêtées en commun. En outre, des travaux d'ateliers ont été favorisés en vue de stimuler l'expression de tous les points de vue sur les questions soulevées.

Il a été noté une participation totale de trente neuf (39) personnes dont treize (11) femmes (conseillers, membres du GTT ou d'autres OCB) (Annexe 1).

Il convient également de souligner la participation effective des Présidents de la Communauté Rurale (PCR), des services administratifs (Adjoint au Préfet et sous-préfets), des services techniques déconcentrés (Eaux et Forêts, Elevage) et de la presse.

PROGRAMME DU FORUM

- Mots de bienvenue du Président de la Communauté Rurale
- Note introductive du représentant du CSE
- Présentation des objectifs du forum
- Déroulement du forum
 - o le Statut du Conseil Rural
 - o le Processus de la Décentralisation
 - o les Compétences Transférées
 - o les Espaces Forestiers

I. STATUT DU CONSEIL RURAL

L'objectif de cette section est de mettre en évidence le Conseil Rural comme une institution fonctionnant selon des textes officiels qui en régissent les modalités de mise en place, la composition et le fonctionnement. Deux scènes (figures 4 et 5) ont été présentés aux participants à qui il était demandé de répondre à la question focale suivante :

Qu'est-ce qui différencie les scènes que vous voyez sur ces deux images ?

Cette question a été traduite en ouolof et explicitée pour que tous les participants puissent bien en comprendre le sens.

“Laj bi ñu fesal”: “*Lan moo wuutale ñaari nataal yi*” ?



Figure 4 : "Scène 1"

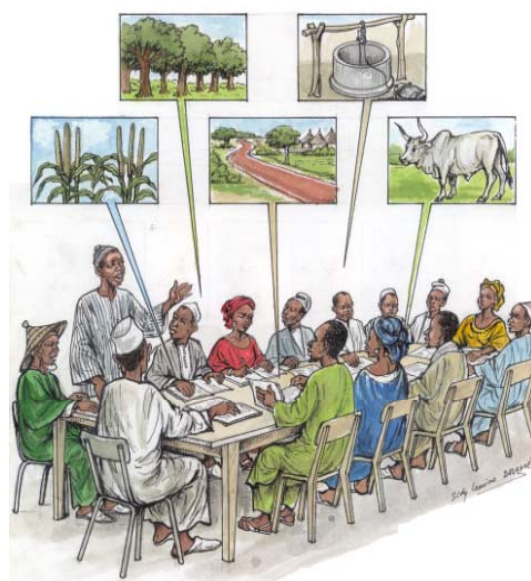


Figure 5 : "Scène 2 "

A la suite des travaux d'atelier, les idées de chaque équipe ont été recueillies en plénière (tableau 1). La discussion et l'analyse en plénière des réponses obtenues a finalement amené les participants à considérer la « scène 1 » comme une *tontine* et la « scène 2 » comme un conseil rural en réunion.

Tableau 1 : Réponses des différents ateliers à la question focale

Scène 1	Scène 2
<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de femmes discutant sur le problème d'argent - Groupement de femmes sur la gestion de leurs fonds - Tontine - Intérêt personnel - GPF - Gestion transparente des finances sur la place public 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion du Conseil Rural - Le Conseil Rural qui réfléchit sur les problèmes ou activités de développement - Structure mixte s'occupant de développement local - Intérêt général - Le statut



Figure 7 : Discussions en atelier sur le processus de la décentralisation

Par la suite, les participants ont été invités à commenter les rapports des différentes équipes avant la présentation du puzzle correct (figure 8).

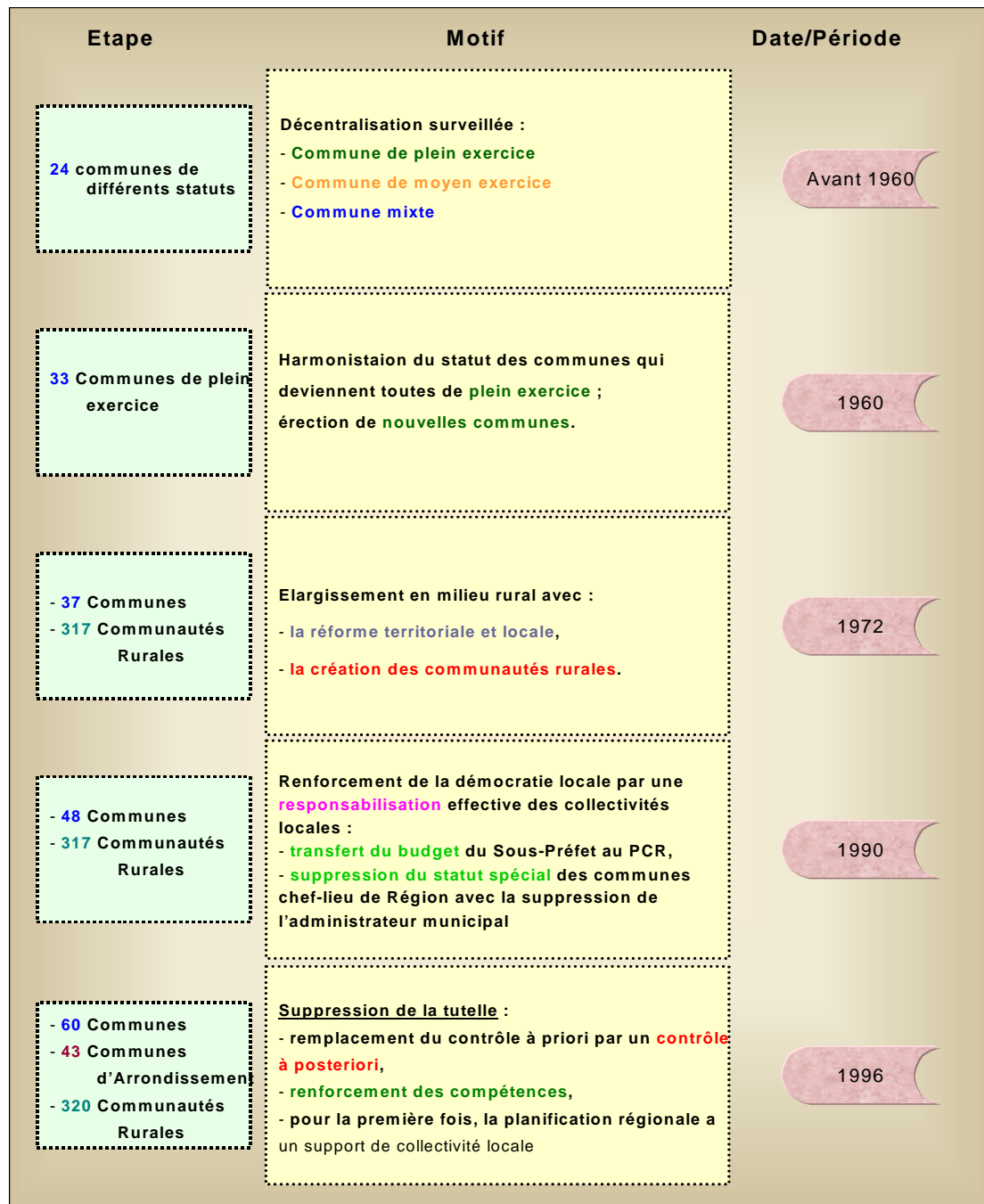


Figure 8 : Processus de la décentralisation

Il a été rappelé que ce processus a conduit au transfert de neuf (9) compétences qui viennent s'ajouter aux compétences générales des communautés rurales. Ces compétences générales ont été présentées aux participants :

La communauté rurale a pour mission générale la *conception*, la *programmation* et la mise en œuvre des *actions* de développement *économique, éducatif, social* et *culturel d'intérêt local*.

Il revient à la communauté rurale d'assurer à ses résidents les *meilleures conditions de vie*.

III. COMPETENCES TRANSFEREES

L'objectif de cette section est d'amener les participants à réfléchir d'abord individuellement sur les compétences qui sont transférées aux collectivités locales. Pour ce faire, l'outil élaboré consistait en un « *arbre à compétences* » portant 9 « fruits » correspondant aux 9 compétences transférées, mais aussi 7 autres « fruits » correspondant à des leurres.

La question focale à laquelle il était demandé aux participants de répondre en atelier était :

Sur cet arbre, quels sont les 9 fruits que la Communauté Rurale est autorisée à consommer ?

Cette question a été traduite en ouolof et explicitée pour que tous les participants puissent en avoir une bonne compréhension.

« Ci garab giï, limal ma jurööm ñenti meññeef yi Kominóte Riral bi am sañ-sañu jefandikóó? »

Les 16 « compétences » proposées aux participants étaient les suivantes :

- Domaine
- Environnement et Gestion des Ressources Naturelles
- Santé
- Agriculture
- Population et Action Sociale
- Jeunesse, Sports et Loisirs
- Pêche
- Culture
- Education
- Planification
- Aménagement du Territoire
- Commerce
- Urbanisme et Habitat
- Mines et Industrie
- Tourisme

Les participants ont pu, dans leur grande majorité, identifier correctement au moins 7 des 9 compétences transférées.

Après discussion en plénière des rapports des différentes équipes (figure 9), l'arbre avec les neuf (9) « bons fruits » a été présenté (figure 10) ainsi qu'une synthèse des compétences transférées que représentent ces « fruits » (tableau 2).



Figure 9 : Présentation du travail d'un atelier par une participante



Figure 10 : Arbre à compétences

Tableau 2 : Les 9 compétences transférées

Loi 96 – 07 du 22 mars 1996

1. Domaines
2. Environnement et GRN
3. Santé, Populations et Action Sociale
4. Jeunesse, Sports et Loisirs
5. Culture
6. Education
7. Planification
8. Aménagement du Territoire
9. Urbanisme et Habitat

Après avoir listé les neuf (9) compétences, celle portant sur l'Environnement et la GRN a été mise en exergue et les pouvoirs qu'elle confère ont été présentés en plénière. Il s'agit de :

- la gestion des forêts sises en zones de terroir sur la base d'un plan d'aménagement approuvé par l'autorité compétente de l'Etat
- la délivrance d'autorisation préalable de toute coupe à l'intérieur du périmètre de la communauté rurale
- la quote-part d'amendes prévues par le code forestier
- la constitution et le fonctionnement des comités de vigilance, en vue de lutter contre les feux de brousse
- l'avis sur la délivrance par le conseil régional d'autorisation de défrichement
- l'avis sur la délivrance par le président du conseil régional d'autorisation d'amodiation des zones de chasse

- la gestion des sites naturels d'intérêt local
- la création de bois et d'aires protégées
- la création et l'entretien des mares artificielles et de retenues collinaires à des fins agricoles et autres
- la gestion des déchets
- la lutte contre l'insalubrité
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan local d'action pour l'environnement

Avant le transfert de compétences, le code des collectivités locales comportait certaines dispositions portant entre autres sur l'environnement et la gestion des ressources naturelles et qui assuraient la participation du CR à la gestion de ces questions. Ces dispositions sont :

- la protection de la faune et de la flore et la lutte contre les prédateurs et braconniers
- la lutte contre les incendies et la pratique des feux de culture
- les servitudes de passage et la vaine pâture
- la création, la délimitation et la matérialisation de chemins de bétail à l'intérieur de la CR, à l'exception des voies à grande circulation qui relèvent de la compétence du Représentant de l'Etat
- l'organisation de l'exploitation de tous les produits végétaux de cueillette et des coupes de bois

Le code des collectivités locales renvoie parfois à d'autres textes réglementaires qui traitent de domaines spécifiques. C'est pourquoi par exemple le pouvoir lié à la quote-part d'amendes renvoie au Code Forestier. A côté de ce code, il y'en a d'autres. C'est ainsi que les principaux textes (code de l'environnement, code de la chasse et de la protection de la faune et le code de la pêche) ont été présentés un à un.

IV. ESPACES FORESTIERS

Les pouvoirs conférés à la communauté rurale par le transfert de compétences en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles s'exercent sur des espaces dont le plus important est le domaine forestier. L'objectif de cette section est d'amener les participants à mieux comprendre les caractéristiques de ces différents espaces, à mesurer les prérogatives de la communauté rurale dans chacun d'eux et à identifier les opportunités que la communauté rurale peut en tirer.

D'abord en plénière, il a été demandé aux participants s'ils connaissaient quelques espaces forestiers et les réponses exprimées traduisaient une bonne connaissance de ces espaces. Par contre, les opportunités qu'ils peuvent en tirer ne sont pas toujours bien connues. Le chef de secteur des Eaux et Forêts a donc présenté l'outil «*Répartition des espaces forestiers* » avec les différentes composantes du «*DOMAINE FORESTIER NATIONAL* » ainsi que les revenus que la communauté rurale peut tirer de chacun de ces espaces selon les dispositions légales actuelles (figure 11).

Cet exercice a suscité beaucoup d'engouement, comme en témoignent les nombreuses questions et les commentaires qui ont été formulés. Toutes les questions n'ont pas pu être traitées, faute de temps, mais les aspects les plus importants ont été longuement débattus. L'intérêt suscité par cette section découle du fait que c'est la partie du forum qui se rapporte le plus au vécu quotidien des participants. En fait, c'est cette séquence qui porte sur les aspects liés à l'amélioration des sources de revenus de la communauté rurale.

A la fin de cette section, il a été distribué un certain nombre de documents aux participants, notamment :

- le fascicule sur « les sources de revenus » des communautés rurales liées aux Ressources Naturelles
- le « Guide pratique – Commission Environnement »
- le manuel de gestion des ressources naturelles (versions française et ouolof)
- le code forestier
- le code de la chasse et de la protection de la faune
- le manuel de gestion des ressources naturelles (versions française et ouolof)

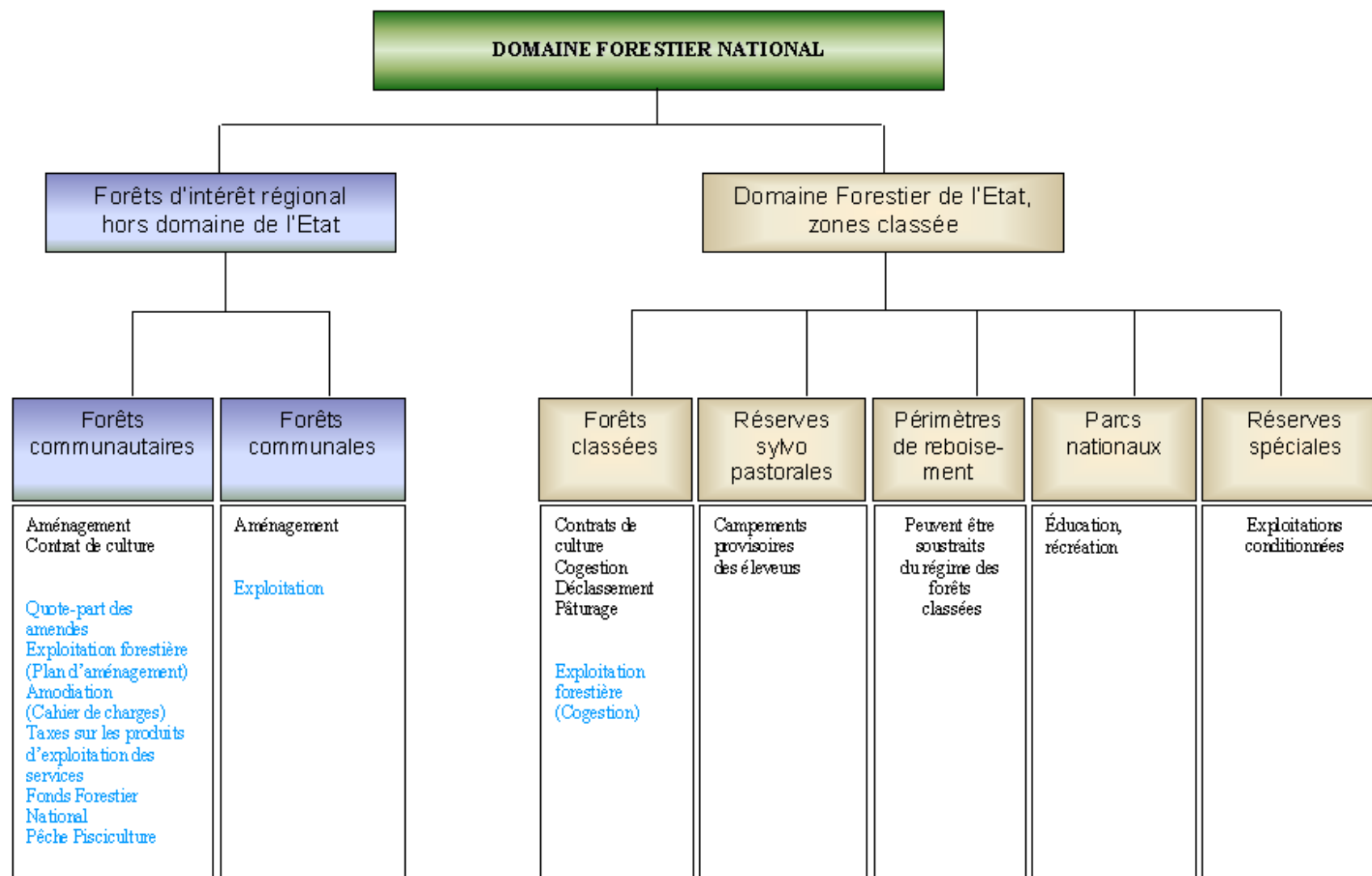


Figure 11 : Répartition des espaces forestiers

V. SESSION D'EVALUATION

Pour voir ce que les participants ont retenu de toutes les questions discutées au cours du forum, il a été organisé un « jeu-concours » intitulé « *cinq (5) questions à cinq (5) mille francs* ». Le principe de ce jeu était de demander aux différents groupes de répondre en 5 minutes à 5 questions qui passent en revue les points saillants du forum :

1. *Qu'est ce qui différencie un conseil rural d'une tontine ?*
2. *Citez trois (3) compétences transférées ?*
3. *En quelle année fut créée la communauté rurale ?*
4. *Citez deux (2) types de documents régissant la GRN ?*
5. *Que disent les compétences générales ?*

Le groupe qui a trouvé le maximum de bonnes réponses remportait les 5 000 FCFA mis en jeu (figure 12).

Tous les groupes ont trouvé les quatre premières questions. C'est la 5^{ème} question qui les a départagé. La communauté rurale de Ngayène a donné la meilleure réponse à cette question. Les autres ont surtout eu des difficultés de formulation, mais les réponses fournies montrent que la plupart avait une idée de ce que disent ces compétences générales.

CR de Ndramé Escale

- 1- La tontine est une structure gérant ses propres activités et pour son propre compte. Le Conseil Rural est un organe élu représentant la communauté et qui délibère pour toutes actions concernant la communauté.
- 2- Le Domaine, l'Urbanisme et Habitat, l'Aménagement du Territoire.
- 3- 17 octobre 1974
- 4- Le code de l'environnement et le code forestier.
- 5- La Communauté Rurale doit s'impliquer pour toute action concourant au développement de la localité.

CR de Keur Maba Diakhou

- 1- La tontine est un groupement de personnes à intérêt personnel et non formel. Le Conseil Rural a une personnalité juridique liée au suffrage universel.
- 2- L'Education, la Culture, l'Environnement et GRN
- 3- 972
- 4- Le code forestier et code de l'environnement.
- 5- Le rôle de la Communauté Rurale est d'assurer le développement économique et social et le bien être de la population

CR de Guinthe Kaye

- 1- CR : intérêt de groupe

- 2- Tontine : intérêt de la communauté
- 3- Environnement et GRN, Domaine et Santé
- 4- 1972
- 5- Ce sont les compétences qui existaient avant le transfert des 9 compétences (hydraulique, Industrie et transport)

CR de Wack Ngouna

- 1- Le statut
- 2- 1972
- 3- Education, Environnement et GRN, Domaine
- 4- Code forestier et le code de l'environnement
- 5- Elles disent la satisfaction des besoins des populations (prendre en charge)

CR de Keur Madiabel

- 1- Tontine : Membre d'une association ; représentation des membres. Intérêt personnel
CR : statue, élu ; Intérêt général
- 2- Education, Santé et Environnement et GRN
- 3- 1972
- 4- Code forestier et le Code de l'environnement
- 5- Toutes les compétences qui favorisent le développement local et la prise en charge de ces dernières par la collectivité et dans la politique générale de l'Etat



Figure 12 : Le PCR de Keur Madiabel recevant la récompense

Le nombre de bonnes réponses obtenu et la qualité des commentaires ont démontré que les participants avaient acquis grâce à ce forum une assez bonne connaissance du processus de la décentralisation et des textes régissant la gestion décentralisée de l'environnement et des ressources naturelles.

ANNEXES

ANNEXE 1
LISTE DES PARTICIPANTS ET FACILITATEURS

PARTICIPANTS

Nom	Prénoms	Fonction / Structure	Village
BITEYE	Momath	Assistant communautaire	Keur Madiabel
NDIAYE	Rokhaya	Conseillère rurale	Keur Madiabel
NDIAYE	Insa	Coordonnateur GTT	Keur Madiabel
DIALLO	Adama	Assistant communautaire	Keur Maba Diakhou
GNINGUE	Seynabou	GPF	Ndramé Escale
FAYE	Khady	Conseillère rurale	Ndramé Escale
NDIAYE	Mbaye	Conseiller Rural	Ndramé Escale
LOUM	Ibrahima	GTT	Guinthe Kaye
NDONG	Adam	GTT	Guinthe Kaye
KOUGNA	Adja	Conseillère rurale	Keur Maba Diakhou
CAMARA	Omar	Assistant communautaire	Ndramé Escale
DRAME	Kéba	Membre commission domanial	Ndramé Escale
SALL	Ibrahima	Coordonnateur GTT	Wack Ngouna
KHOUMA	Mamour	Président commission domanial	Wack Ngouna
KANE	Maguette	Conseillère rurale	Wack Ngouna
SY	Gora	Président commission Environnement	Wack Ngouna
LOUM	Fatoumata	Conseillère rurale	Wack Ngouna
DIOP	Alioune	Commission Environnement	Keur Madiabel
THIAM	Mouhamadou	Conseiller rural	Wack Ngouna
CONTE	Omar	Club Environnement	Wack Ngouna
CISSE	Khady	GTT	Keur Madiabel
NIANG	Mamadou	Président commission domanial	Keur Madiabel
NIANE	Diatta	Coordonnateur GTT	Guinthe Kaye
NDOUR	Sira	GTT	Guinthe Kaye
DIOUF	Gasse	GTT	Guinthe Kaye
NIANG	Abdoulaye	GTT	Keur Maba Diakhou
DIOUF	Mamadou	Président commission Environnement	Guinthe Kaye
NDIAYE	Arame	GTT	Keur Maba Diakhou
DIALLO	Mamadou	Coordonnateur GTT	Keur Maba Diakhou
DIOUF	Malick	Assistant communautaire	Wack Ngouna
NDAO	Pape	Journaliste Sud FM	Kaolack
OUNDOUL	Nadou	Sous-Préfet	Wack-Ngouna
DIONGUE	Amady	Sous-Préfet	Paoskoto
DIOP	Abdoulaye	Vice PCR	Ndramé Escale
TALL	Amath Guéye	PCR	Wack Ngouna
KEBE	Alioune	PCR	Keur Madiabel
FALL	El Hadj Kéba	PCR	Guinthe Kaye
DIOP	El Hadj	PCR	Ndramé Escale
SYLLA	Ousmane	PCR	Keur Maba Diakhou
FALL	El Hadj		Guinthe Kaye

FACILITATEURS

N°	Prénoms et Nom
1	Déthié Soumaré NDIAYE
2	Abdou SENE
3	Mouhamadou MBENGUE
4	Malick TOURE
5	Aïssata Boubou SALL
6	Mohamed BA
7	Fatimata Arona SOW

ANNEXE 2

Pouvoirs conférés par le transfert de compétences portant Environnement et GRN



La gestion des forêts sises en zones de terroir sur la base d'un plan d'aménagement approuvé par l'autorité compétente de l'Etat



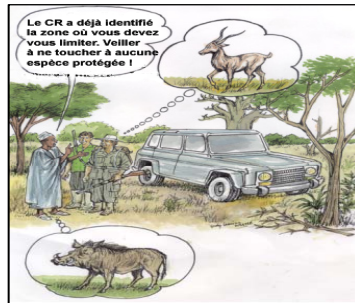
L'avis sur la délivrance par le conseil régional d'autorisation de défrichement



La création et l'entretien des mares artificielles et de retenues collinaires à des fins agricoles et autres



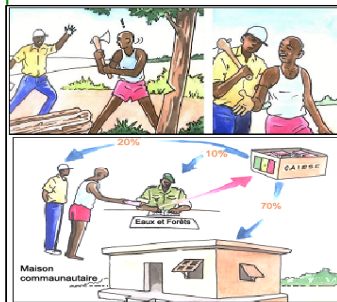
La délivrance d'autorisation préalable de toute coupe à l'intérieur du périmètre de la communauté rurale



L'avis sur la délivrance par le président du conseil régional d'autorisation d'amodiation des zones de chasse



La gestion des déchets



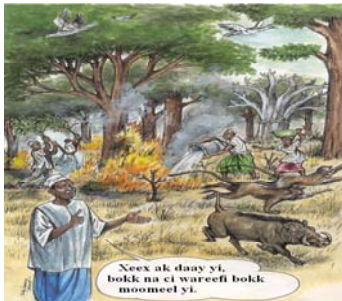
La quote-part d'amendes prévues par le code forestier



La gestion des sites naturels d'intérêt local



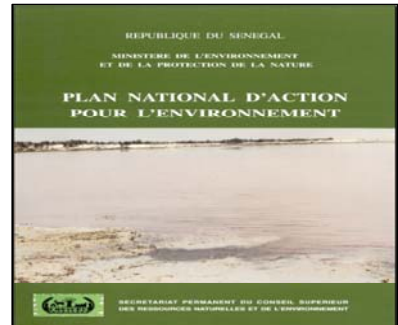
La lutte contre l'insalubrité



La constitution et le fonctionnement des comités de vigilance, en vue de lutter contre les feux de brousse



La création de bois et d'aires protégées



L'élaboration et la mise en œuvre du plan local d'action pour l'environnement



REPUBLIQUE DU SENEGAL

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE**



Centre de Suivi Ecologique



CENTRE DE SUIVI ECOLOGIQUE

Rue Léon Gontran Damas, Fann-Résidence

BP 15532 Dakar Fann, Sénégal

Tél: 221 825 80 66 - 221 825 80 67

Fax : 221 825 81 68

Email: dt@cse.sn

URL : <http://www.cse.sn>